

## L'IFY A SES PROFESSEURS

Chères amies, chers amis,

C'est avec plaisir que l'IFY reprend contact avec vous pour préparer la rentrée 2017.

Votre **association régionale** vous transmettra les différents documents et leurs modalités pour votre adhésion et celle de vos élèves à l'IFY. Les associations IFY-IDF, IFY-LCE et IFY-PACA ont opté pour faire régler directement au Siège de l'IFY leurs professeurs, élèves en formation et membres actifs. Respectez bien les indications d'envois et de paiement indiquées sur votre bulletin.

### Charte de déontologie :

Vous devez prendre connaissance de la charte de déontologie (téléchargeable sur le site : <http://www.ify.fr/devenir-enseignant/la-demarche/> )

En Septembre 2016, l'ensemble du Collège des Formateurs a voté une Charte de Déontologie établie et proposée par son Comité Exécutif. Elle vient présenter des directions claires pour accompagner la profession et la fonction d'enseignant de l'IFY. Elle a été entérinée à l'Assemblée Générale du 27/11/2016. Afin d'en faciliter sa mise en application, une mention est inscrite à cet effet dans le bulletin d'adhésion 2017/2018. **Le fait de cocher la case prévue et la signature du bulletin auront valeur d'engagement** de la part des trois catégories de membres qui seront dans l'obligation de respecter la charte : les formateurs, les professeurs et les élèves en formation ayant reçu l'autorisation d'enseigner de leur formateur.

### L'IFY sur Internet :

Le **site** de l'IFY est en cours de développement pour pouvoir nous inscrire et payer en ligne directement nos adhésions, les Séminaires et Rencontres à venir.

Vous avez accès sur le site national [www.ify.fr](http://www.ify.fr) (à condition d'être à jour de vos cotisations) à un espace personnel depuis lequel vous pouvez télécharger de nombreux documents : comptes-rendus des assemblées générales et conseils d'administration, documentation pour les enseignants ou information quant aux annonces sur le site et dans le journal national. Cet espace personnel vous permet également d'indiquer vos cours et vos coordonnées. L'IFY a normalement déjà généré votre espace personnel et vous a transmis un identifiant (courant juin 2016) Attention, bien vérifier dans vos spams !

En tant que professeur IFY, vous avez la possibilité de figurer dans l'annuaire en ligne de recherche de cours. Nous vous rappelons qu'il vous appartient de renseigner par vous-même vos cours, coordonnées, etc. dans la rubrique « Gérer mes informations personnelles ». En remplissant les champs, votre fiche professeur sera intégrée automatiquement au moteur de recherche <http://www.ify.fr/activites-de-lassociation/elevés-trouvez-un-cours/>

Si vous n'avez pas reçu votre identifiant pour un espace personnel, merci de nous le signaler en écrivant à l'adresse suivante : [administration@ify.fr](mailto:administration@ify.fr) pour que nous puissions régulariser (ces demandes ne seront pas traitées par téléphone).

### Sites régionaux :

Le premier site régional relié à celui de l'IFY et testé par l'association IFY-LCE est opérationnel !

### Séminaires :

Pour rappel, les Séminaires IFY sont un temps d'approfondissement, d'échange et de recherche au sujet du yoga tel qu'enseigné au sein de l'Institut, animés par deux à trois formateurs qui travaillent en synergie avec l'apport des professeurs. Ils se distinguent des autres stages et/ou post-formation et sont, actuellement, obligatoires tous les cinq ans. Les plaquettes sont téléchargeables sur le site [www.ify.fr](http://www.ify.fr).

Ces Séminaires nous permettent également d'être en règle avec les normes de l'**Union Européenne de Yoga** dont nous sommes maintenant membres à part entière depuis 2014. Nous participons régulièrement aux différentes réunions, commissions et Congrès de l'UEY. Nous sommes ainsi en relation avec les différentes fédérations de yoga et cela nous permet plus de lien et d'ouverture envers elles.

**Par souci d'équité et de respect des règles établies, les professeurs enseignant depuis plus de cinq ans et n'ayant pas assisté à un séminaire IFY verront leur espace personnel sur le site de l'IFY bloqué, et ce jusqu'à régularisation.**

Le secrétariat est joignable à compter de la mi-août par téléphone ou mail : [administration@ify.fr](mailto:administration@ify.fr). En cas de litige ou demande particulière, vous pouvez me contacter directement par mail à l'adresse [presidence@ify.fr](mailto:presidence@ify.fr).

Nous faisons appel à chacun d'entre vous pour apporter un appui aux bénévoles qui pilotent les activités régionales et/ou nationales. Participez ainsi que vos élèves aux différentes manifestations proposées par votre association régionale ou notre Institut afin de faire vivre notre belle organisation.

Nous vous remercions pour votre implication à l'IFY en renouvelant votre adhésion, et vous souhaitons une très bonne rentrée 2017-2018.

Au plaisir de vous rencontrer,

*Pour l'Institut Français de Yoga,  
Maude Leynaud, Présidente*